



## CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.  
GENERALE

UNEP/CBD/BSWG/5/1/Add.1

29 juin 1998

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL  
A COMPOSITION NON LIMITEE SUR LA PREVENTION  
DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES  
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Cinquième réunion  
Montréal, 17-28 août 1998

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques a été créé par la décision II/5 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/2/19). Ce groupe s'est réuni quatre fois, à Aarhus, (Danemark), du 22 au 26 juillet 1996, puis à Montréal du 12 au 16 mai 1997, du 13 au 17 octobre 1997 et du 5 au 13 février 1998. Le rapport de la 4e réunion figure dans le document UNEP/CBD/BSWG/4/4. La 5e réunion aura lieu à Montréal du 17 au 28 août 1998.

#### Point 1. Ouverture de la réunion

2. La réunion aura lieu au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à Montréal. Elle sera ouverte le lundi 17 août 1998 à 10 heures par le président du Groupe de travail, M. Veit Koester (Danemark).

#### Point 2. Adoption de l'ordre du jour

3. Le Groupe de travail sera saisi de l'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/BSWG/5/1) pour examen et adpotion.

Mt1.98-2596

060798

060798

/...

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Point 3. Confirmation de la composition du bureau

4. Au paragraphe 2 de la décision 4/3, la Conférence des Parties, à sa 4e session a décidé notamment :

a) Que le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques serait composé des représentants de l'Argentine, des Bahamas, du Danemark, de l'Éthiopie, de la Fédération de Russie, de la Hongrie, de l'Inde, de la Mauritanie, de la Nouvelle-Zélande, et de Sri Lanka.

b) Que les membres du bureau continueraient à exercer leurs fonctions, sous la présidence de M. Veit Koester (Danemark), jusqu'à l'adoption du protocole relatif à la prévention des risques biotechnologiques.

5. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée souhaitera peut-être confirmer les candidatures proposées à la 4e session de la Conférence des Parties et celles reçues par la suite par le secrétariat. Ces candidatures sont les suivantes :

M. Veit Koester (Danemark) (Président)  
M. Behren Gebre Egziabher Tewolde (Éthiopie)  
M. Mohamed Mahmoud Ould el Gaouth (Mauritanie)  
Mme ..... (Argentine)  
Mme Lynn Holowesko (Bahamas)  
M. Ervin Balazs (Hongrie)  
M. Alexander Golikov (Fédération de Russie)  
Mme A. K. Ahuja (Inde)  
M. D.B. Bathiya Sumithraarachchi (Sri Lanka)  
M. Darryl Dunn (Nouvelle-Zélande)

Point 4. Organisation des travaux

6. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée est invité à se mettre d'accord sur l'organisation de ses travaux, pour s'acquitter du mandat qui lui est confié dans les limites de temps définies par la Conférence des Parties.

7. A sa 4e réunion, le Groupe de travail a décidé que les dispositions prises pour sa 4e réunion seraient maintenues à sa 5e réunion. Il y aurait donc un sous-groupe de travail I, un sous-groupe de travail II, un groupe de contact 1, un groupe de contact 2, ayant pour l'essentiel la même composition qu'à la 4e réunion. Les mêmes co-présidents des quatre groupes seraient dans la mesure du possible maintenus dans leur fonction. Les représentants appartenant aux différents groupes auraient le même mandat de négocier et d'adresser un texte à la session plénière. Le groupe de contact 1 travaillerait principalement avec le sous-groupe de travail I mais aussi avec le sous-groupe de travail II (paragraphe 32 du rapport de la 4e réunion).

Point 5. Elaboration d'un protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, en application de la décision II/5 de la Conférence des Parties

8. A ses 3e et 4e réunions, le Groupe de travail a créé un mécanisme pour permettre aux gouvernements d'élaborer un texte complet, qui servirait de base aux futures négociations. Le texte qui regroupe les projets d'article examinés à la 4e réunion figure à l'annexe 1 du rapport du Groupe. La présente réunion en est saisie dans le document intitulé "Texte complet révisé des projets d'article (UNEP/CBD/BSWG/5/Inf.1)."

/...

9. Il est envisagé que durant la 5e réunion le sous-groupe de travail I continuera à examiner les Articles 3 à 14, et le sous-groupe II les Articles 14 à 22 et les Articles 1, 1 bis et 15 à 27. Le groupe de contact 1 continuera à examiner l'utilisation des termes (Article 2) et les annexes, tandis que le groupe de contact 2 se penchera sur les questions institutionnelles et juridiques et les dispositions finales (préambule et Articles 28 à 43).

10. En application des décisions prises à sa 4e réunion par le Groupe de travail spécial, le secrétariat a établi les documents suivants pour l'aider dans ses délibérations :

a) Compilation des nouvelles propositions des gouvernements (UNEP/CBD/BSWG/5/2) ;

b) Information de référence sur l'expression "produits qui en dérivent" (UNEP/CBD/BSWG/5/3).

Point 6. Dates et lieux des sessions du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques en 1998-99

11. En adoptant le mandat du Groupe de travail spécial à composition non limitée à sa seconde réunion, la Conférence des Parties avait accepté que le Groupe tente d'achever ses travaux en 1998.

12. Au paragraphe 3 de sa décision IV/3, la Conférence des Parties à sa 4e session, a notamment décidé que :

"la dernière réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques et une session extraordinaire de la Conférence des Parties auraient lieu en février 1999. Ces réunions se tiendront au siège du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à Montréal (Canada) à moins que le Secrétaire exécutif n'ait reçu le 1er août 1998 au plus tard une proposition d'accueillir ces réunions";

13. Pour faciliter la préparation des futures sessions, le Groupe de travail spécial à composition non limitée est invité à confirmer la date, la durée et le lieu de sa 6e réunion en 1999 (ainsi que de la session extraordinaire de la Conférence des Parties).

Point 7. Adoption du rapport

14. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques examinera et adoptera son rapport.

Point 8. Clôture de la session

15. La session s'achèvera le vendredi 28 août 1998.

/...

Annexe I

LISTE DES DOCUMENTS DE LA 5E REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL  
SPECIAL A COMPOSITION NON LIMITEE SUR LA PREVENTION  
DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

<u>Côte</u>	<u>Titre</u>
UNEP/CBD/BSWG/5/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/BSWG/5/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP/CBD/BSWG/5/2	Compilation des nouvelles propositions du gouvernement sur le projet de texte
UNEP/CBD/BSWG/5/3	Informations de référence sur l'expression "produits qui en dérivent"
UNEP/CBD/BSWG/5/Inf.1	Texte complet révisé des projets d'articles

-----